

FONDATION DU CNAM

COMPTES ANNUELS 2016

Conseil d'administration du 14 décembre 2017

Préambule

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière de l'établissement.

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent "les comptes annuels", eux-mêmes extraits du compte financier.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat, en apportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension de ces documents comptables par les membres du Conseil d'administration ainsi que par les partenaires extérieurs.

Seules les informations présentant un caractère significatif pour apprécier les comptes de l'exercice écoulé doivent être développées.

L'appréciation du caractère significatif relève donc d'une étude au cas par cas des particularités de l'établissement, analysées sur la base de critères qualitatifs ou quantitatifs.

L'annexe, dont son contenu est essentiellement régi par le code du commerce et le Plan Comptable Général, est un document qui a donc vocation à évoluer d'année en année suivant les modifications apportées à la gestion de l'établissement.

Elle n'a pas pour finalité de se substituer au rapport de gestion de l'ordonnateur, au rapport financier de l'Agent Comptable ou aux analyses financières rétrospectives et prospectives.

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1) Faits caractéristiques

Instituée par décisions du Conseil d'Administration du Cnam lors de sa séance du 4 juillet 2012, en application du décret N°2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires, la Fondation Abbé Grégoire a été créée sous la forme juridique d'une fondation universitaire. A ce titre, elle ne dispose pas d'une personnalité morale propre. Ses comptes figurent dans les comptes agrégés du Cnam. L'Agent Comptable du Cnam est le comptable assignataire, la Fondation est dotée d'un Président et d'un conseil de gestion. L'Ordonnateur de droit est le président de la Fondation.

L'établissement a opté pour le choix de deux commissaires aux comptes et leurs deux suppléants.

Au 1^{er} janvier 2016, le conseil d'administration du Cnam a décidé de la suppression du « SACD » du legs Besnard de Queelen et de son intégration dans la fondation du Cnam. Les financements externes actifs de l'Etat liés à l'intégration du LBQ s'élevaient à 6 290K€ et se distinguent comme suit :

- 5 591 k€ de financements rattachables à un actif (A)
- 698 k€ de financements non rattachables à un actif (B)

Le financement de 5 591k€ concerne les bâtiments donnés en legs (10, rue Saint Roch à Paris et 42, rue Carnot à Levallois Perret).
3 167 k€ concernent les placements.

Une nouvelle convention avec Malakoff Mederic a été signée qui modifie les conditions financières.

I-2) Modalités d'établissement des comptes.

Le premier exercice de fonctionnement de la Fondation avait une durée exceptionnelle de 18 mois. A compter de 2014, la durée de l'exercice comptable est ramenée à 12 mois, en cohérence avec celle de l'établissement support.

Le référentiel comptable applicable est celui de l'instruction comptable.

I-3) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les comptes de la Fondation ont été établis :

Selon les règles applicables aux comptes des fondations conformément à l'avis n°2009-01 du CNC modifiant le règlement CRC 99-01.

- En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation;
- Indépendance des exercices;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

I-3-1) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

I-3-2) Dotations

Dans le comptes de la Fondations des membres fondateurs sont inscrits au bilan conformément à l'article 09 des statuts de la Fondation, en distinguant la part consommable au compte 10312 (dotations pérennes) et la part consommable au compte 103179 (autres fonds propres-dotations consommables). Pour traduire en comptabilité le caractère consommable des ces dotations, la quote-part correspondante aux prévisions résultant du plan pluriannuel de consommation ou à défaut de manière linéaire sur 5 ans.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

II-1) Suivi des dotations

La dotation initiale consommable allouée à la fondation par un donateur fondateur, GDF Suez est de 180 000€ et a été versée selon l'échéancier suivant:

50 000€ en 2012, 60 000€ en 2013 et 70 000€ en 2014.

Après reprise, les dotations s'établissent au 31 12 2016 à 36 000€.

II-2) Régularisations comptables

Le bilan par rapport à l'exercice précédent intègre l'actif immobilisé et les financements externes de l'actif et les valeurs mobilières de placement de la LBQ ;

Pour se mettre en conformité avec le plan comptable spécifique aux fondations universitaires, les corrections comptables suivantes ont été apportées:

Correction de l'écriture Financements autres au compte de report à nouveau : 698 439,48€. Ces financements n'ont pu être rattachés à un actif et ne disposaient pas de documentation.

Correction de la quote-part du financement externe de l'actif au compte de report à nouveau non comptabilisée: 15 770,77€.

Correction des loyers de décembre 2016 non comptabilisés par le compte de report à nouveau : 14 000 €.

Comptabilisation d'une facture non comptabilisée sur les bourses : 54 000 €.

La convention Malakoff prévoyait plusieurs versements pour un total de 1 280 000 euros de 2015 à 2019. Au 30 juin 2017, Malakoff a décidé de mettre fin à la convention. Une nouvelle convention a été conclue. Elle s'articule autour de 3 axes : santé, laboratoire de mesure et d'innovation. La fondation recevra 50 000 euros à la place de 300 000 euros.

La fondation a perçu 80 000 euros en 2015 et 300 000 euros en 2016. Les reliquats non utilisés : 61 170 euros (en 2015), 53 189 euros (en 2016) ont été comptabilisés en produits constatés d'avance.

Les ajustements concernent l'annulation du PCA comptabilisé par erreur en report à nouveau (1 262 k€), les PCA et des PAR à hauteur de la convention finale (380k€).

II-3) Les disponibilités

La fondation du Cnam dispose de disponibilités à hauteur de 3 167 160 euros et 405 783 euros en compte de liaison.

III) Notes relatives au Résultat

Les comptes de l'exercice 2016 dégagent un résultat excédentaire de 60 076 euros.

BILAN 2016

ACTIF (en €)	31 12 2016		Net	31 12 2015	PASSIF (en €)	
	Brut	Amortissements et provisions			CAPITAUX PROPRES	
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles :						
Immobilisations corporelles :						
Terrains	7 609 835	1 321 123	6 288 712	0	Dotations consommables	72 000
Construction	4 803 000	0	4 803 000	2 419	Autres	36 000
Installations techniques, matériel et outillage	2 241 411	997 749	1 243 662	0	Ecart de réévaluation	3 187 404
Autres immobilisations corporelles				0	Réserves	661 505
Immobilisations corporelles en cours	565 424	323 373	242 050	2 419	Report à nouveau	0
Avances et acomptes				0	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	60 076
Immobilisations financières	3 610	0	3 610	0	Sous-total : situation nette	3 944 985
				0	Financement externe de l'actif	5 559 954
Total	7 613 445	1 321 123	6 292 322	2 419	Provision réglementées	9 504 939
ACTIF CIRCULANT					Total	89 363
Stock et en cours :	0	0	0	0	Provision pour risques et charges	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	Total	0
Créances d'exploitation	70 697	0	70 697	1 201 500	DETTES	
Créances clients et comptes rattachés	70 697	0	70 697	1 200 000	Dettes financières :	
Autres				1 500	Emprunts et dettes financières divers	27 217
Trésorerie	3 167 160	0	3 167 160	152 625	Dettes d'exploitation :	5 011
Valeurs mobilières de placement	3 167 160	0	3 167 160	152 625	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 012
Disponibilités	405 783	0	405 783	0	Dettes fiscales et sociales	139 012
Compte de liaison				152 625	Avances et acomptes clients	150 000
Total	3 643 640	0	3 643 640	1 354 125	Total	5 011
COMPTES DE REGULARISATION					COMPTES DE REGULARISATION	
Charges constatés d'avance		0	565	0	Produits constatés d'avance	1 262 170
Ecart de conversion - Actif	0	0	0	0	Ecart de conversion - passif	0
TOTAL GENERAL	11 257 085	1 321 123	9 936 527	1 356 544	TOTAL GENERAL	1 356 544